

PROPOSITION

AVENANT N° 1

Convention de collaboration RéBBUS – Commune de Sombreffe

Entre :

- L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMBREFFE
allée de Château-Chinon 7 - 5140 SOMBREFFE

représentée par Monsieur Philippe LECONTE, Bourgmestre, Monsieur Olivier ROMAIN, Premier Echevin en charge de la petite enfance et Monsieur Jérôme SAMAIN, Directeur général f.f.,
agissant en exécution d'une délibération du Conseil communal datée du 11/06/2012 relative à la convention de collaboration entre la Commune de Sombreffe et le RéBBUS.
dénommée ci-après l'affiliée, d'une part ;

ET

- Le Réseau des Bébé Bus de la province de Namur, dont le siège social est sis rue des Glaces Nationales, 142 à 5060 Auvelais,

représenté par Monsieur Denis LISELELE, Président et Monsieur Claudio PESCAROLLO, Administrateur délégué,
dénommé ci-après l'asbl, d'autre part ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

Le point II « Engagements mutuels », sous-point 2 « Le coût », de la convention signée entre le RéBBUS et l'Administration communale de Sombreffe, est modifié comme suit : suppression du paragraphe « *Soit, pour la commune de Sombreffe un budget annuel de 5.000 euros indexés sur base de l'indice des prix à la consommation, pour 1 journée d'ouverture par semaine* » ;

Article 2 :

Le point II « Engagements mutuels », sous-point 7 « Les jours de présence », de la convention signée entre le RéBBUS et l'Administration communale de Sombreffe, est modifié comme suit : « *Le Bébé Bus sera présent sur la commune de Sombreffe à raison de deux journées par semaine, le mardi et le jeudi* ».

Article 3 :

Le point II « Engagements mutuels », sous-point 8 « Les lieux de présence », de la convention signée entre le RéBBUS et l'Administration communale de Sombreffe, est modifié comme suit : « *Le Bébé Bus sera au Complexe Sportif de SOMBREFEE (salles 3 à 6), le mardi, de 9 à 16h, et à la Maison Multiservices de LIGNY (salle 1815, cuisine et bureau 2), le jeudi, de 9 à 16h.*

Article 4 :

Le point IV « L'Association de Communes » de la convention signée entre le RéBBUS et l'Administration communale de Sombreffe est modifié comme suit : « *La commune de Sombreffe est associée à la commune de Sambreville. Ce projet Bébé Bus porte le nom de « Bébé Bus Sambreville-Sombreffe* ».

Article 5 :

Il n'est pas autrement dérogé aux autres articles de la convention initiale.

Fait en double exemplaire à Sombreffe, le 1^{er} octobre 2015

Pour le RéBBUS

Le Président,

L'Administrateur délégué,

Denis LISELELE

Claudio PESCAROLLO

Pour l'Administration communale de Sombreffe

Le Directeur général f.f.,

Le 1^{er} Echevin,
en charge de la petite enfance

Le Bourgmestre,

Jérôme SAMAIN

Olivier ROMAIN

Philippe LECONTE

